



## REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° 31.195  
du 22/02/26

**17<sup>ème</sup> RALLYE DU VAL D'ORAIN**  
**22 & 23 MAI 2026**

### INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	JURA
Nom du Rallye :	17 <sup>ème</sup> RALLYE DU VAL D'ORAIN
Date :	22 & 23 MAI 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	La coupe de France des Rallye 2026 / Coef 2 Les challenges de Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2026 (Pilotes-Copilotes-Commissaires)
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	Christophe BOURGES
Téléphone :	07.61.97.07.84
Mail :	<a href="mailto:asa.jura@laposte.net">asa.jura@laposte.net</a>
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	Christophe BOURGES
Membres :	Le bureau et les membres du l'ASA JURA
Secrétariat du Rallye, Adresse :	39120 CHAUSSIN (Mairie)
Téléphone :	07.61.97.07.84
Mail:	<a href="mailto:Asa.jura@laposte.net">Asa.jura@laposte.net</a>
Permanence du Rallye :	Mairie de Chaussin
Lieu, date, horaire :	Horaire de la manifestation
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Ecurie du Val d'Orain
Adresse :	4 rue des frères Poussot – 39120 Chaussin
Téléphone :	07.61.97.07.84
Mail :	<a href="mailto:Ecurie.du.val.dorain39@gmail.com">Ecurie.du.val.dorain39@gmail.com</a>

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 30 mars 2026
Ouverture des engagements	Lundi 30 mars 2026
Clôture des engagements	Lundi 11 mai 2026 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 16 mai 2026
Distribution du Road-Book	Samedi 16 mai de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00 - <i>Tabac Presse Chaussinois</i> <a href="#">3 Rue de l'Hôtel de ville, 39120 Chaussin</a> Vendredi 22 mai de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00 - <i>Tabac Presse Chaussinois</i> <a href="#">3 Rue de l'Hôtel de ville, 39120 Chaussin</a>
Reconnaisances	Samedi 16 mai 2026 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00 Vendredi 22 mai 2026 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00
Vérifications administratives	Communauté de commune de la plaine jurassienne <sup>3</sup> <a href="#">Pl. du Collège, 39120 Chaussin</a> Vendredi 22 mai 2026 de 17h30 à 21h30
Vérifications techniques	Salle Omnisport Jean-Marie DUSSOL <a href="#">Rue Henri Gagneur, 39120 Chaussin</a> Vendredi 22 mai 2026 de 17h45 à 21h45
Mise en place du parc de départ	Salle Omnisport Jean-Marie DUSSOL <a href="#">Rue Henri Gagneur, 39120 Chaussin</a> Vendredi 22 mai 2026 à partir de 16h00
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif	Vendredi 22 mai 2026 à 18h00
Publication des équipages admis au départ	Vendredi 22 mai 2026 à 22h30
Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 22 mai 2026 à 22h30
Briefing des pilotes	Distribué lors des vérifications administratives
Départ de la 1 <sup>er</sup> étape ( <i>Première voiture - VHC</i> )	Samedi 23 mai 2026 à 8h37 Salle Omnisport Jean-Marie DUSSOL
Arrivée ( <i>Première voiture- VHC</i> )	Samedi 23 mai 2026 à 17h59 Salle Omnisport Jean-Marie DUSSOL
Vérifications finales	Samedi 23 mai 2026 Garage GP Automobiles à Chaussin
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Samedi 23 mai 2026 ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent Salle Omnisport Jean-Marie DUSSOL
Remise des prix	Samedi 23 mai ½ heure après l'affichage définitif du rallye

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX – Licence n° 9434
Commissaires Sportifs	Marc PENIDE – Licence n° 8237 Thierry MOREL – Licence n° 1442
Directeur de Course	Christian HAMON – Licence n° 29685
Directeurs de Course Adjoint	Elodie COURTY – Licence n° 230808
Directeurs de Course Adjoints délégués aux <b>ES 1.3.5</b>	Hubert BENOIT – Licence n° 3617
Directeurs de Course Adjoints délégués aux <b>ES 2.4.6</b>	Joël JUGNIOT – Licence n° 6313
Directeur d'épreuve chronométrées <b>ES 1.3.5 &amp; Séance d'essais</b> Directeur de Course Adjoint <b>ES 1.3.5</b>	Jacky LEPEULE – Licence n° 13663 Vincent VOIRIN – Licence n° 189471
Directeur d'épreuve chronométrées <b>ES 2.4.6</b> Directeur de Course Adjoint <b>ES 2.4.6</b>	Martial PEUGEOT – Licence n° 236865 Gérard PORA – Licence n° 57091
Directeur de Course véhicule <b>00</b> Directeur de Course véhicule <b>000</b>	J-Michel PIGENET – Licence n° Philippe SOUCELIER – Licence n° 30892
Directeur Administratif Véhicule Balai	Brigitte DREAU – Licence n° 2282
Véhicule Tricolore Véhicule Autorité Véhicule info	J-Paul BROSSARD – Licence n° 4763 Christophe BOURGES – Licence n° 13672 Yvan GAILLARD – Licence n° 48341
Commissaire Technique responsable	Laurent QUERRY – Licence n° 212893
Commissaires Techniques adjoints	Michel PETETIN – Licence n° 217737 J-Louis REVERCHON – Licence n° 6835 Arnaud CATELIN – Licence n° 353737 Philippe VIRATELLE – Licence n° 278629
Commissaires Techniques adjoints & <i>Séance d'essai</i>	J-François GERARD – Licence 136207
Chargée des relations avec les Commissaires	Amélie LEPEULE – Licence n° 252501
Médecin chef ( <b>ES 1.3.5</b> ) & <i>Séance d'essais</i> Médecin ( <b>ES 2.4.6</b> )	Stéphanie DAZY Eliane BRETL
Chargés des relations avec les concurrents	Martine REVERCHON – Licence n° 14505 Marc BRODUT – Licence n° 40573
Juges de faits	En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits
Chargé des relations avec la presse	Julie CHAUVIN – Licence n° 222217
Chronométreurs départs <b>ES 1.3.5</b> Chronométreurs arrivée <b>ES 1.3.5</b> Chronométreurs départs <b>ES 2.4.6</b> Chronométreurs arrivée <b>ES 2.4.6</b>	Raphaël VOISIN – Licence n° 211834 A définir A définir J-Marie TSCHOFFEN – Licence n° 196872
Informatique & Classement	LC Chrono
Speaker	Lionel TONNAIRE

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA : [www.asajura.fr](http://www.asajura.fr).

**1.3.3.** Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

L'équipage ou son représentant devra présenter les équipements de sécurité (pilote et copilote) en vigueur au jour du rallye (voir tableau des équipements de sécurité rallye). Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel ces équipements ne seraient pas homologués.

**L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :**

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **17<sup>ème</sup> rallye du Val d'Orain 2026** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 11 mai 2026**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : ..... **335,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... **670,00 €**
- Equipage 100% ASA JURA ou 5 engagements groupés : **315,00€**
- Equipage 50% ASA JURA : ..... **325,00€**
- Participation séance d'essais « Shakedown » : ..... **100,00€**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le lundi 11 mai 2026 (Minuit)** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi)

**ECURIE DU VAL D'ORAIN – RALLYE DU VAL D'ORAIN**

200 rue des Prés Dole – 39800 MONTHOLIER

Mobile : **06.69.24.67.87**

Courriel : [ecurie.du.val.dorain39@gmail.com](mailto:ecurie.du.val.dorain39@gmail.com)

**La retenue :**

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réservé qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

**3.1.12P.** Les VHC partiront en premier suivie des modernes et VHRS

**1<sup>ère</sup> étape section 1 :** Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)

**2<sup>ème</sup> section** : Dans l'ordre du scratch de l'ES1 hors pénalité.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à l'intérieur du parc d'assistance.

- **Lieu** : Zone activité de Chaussin

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 17<sup>ème</sup> Rallye du Val d'Orain représente un parcours de **206,00** km.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **6** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39.90**km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES : 1.3.5 « ASNANS-BEAUVOISIN » = 6,70Km**
- **ES : 2.4.6 « LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR / TORPES » = 6,60Km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3** passages.

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et la gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des Rallyes.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- **Samedi 16 mai 2026 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 22 mai 2026 de 8h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00**

Le Road book est à retirer à : **TABAC PRESSE CHAUSSINOIS – 3 rue de l'Hôtel de ville – 39120 CHAUSSIN.**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.5.16.2 DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

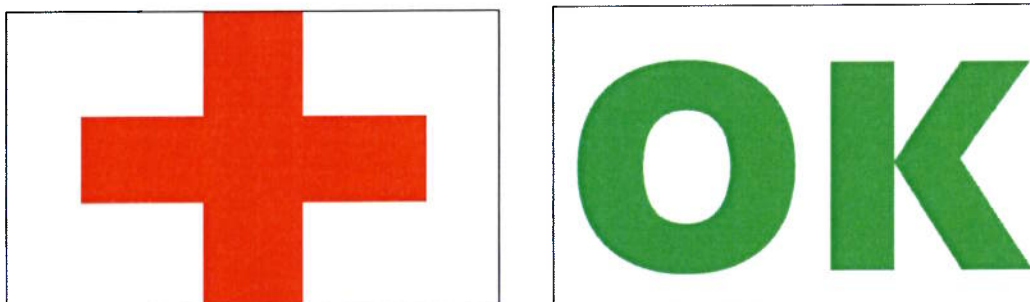
Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

**7.5.17.2.** Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « **SOS** » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « **OK** » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4).

Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.



### 7.5.20 Séance d'essais « Shakedown » de 2,6 km

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 22 mai de **14h00 à 18h00**.

Plus d'informations vous sera communiquées par mail après inscription.

Elle est réservée aux concurrents Modernes & VHC engagés à l'édition 2026 qui en auront fait la demande sur le bulletin d'engagement et se seront acquittés un droit de **100,00€**.

Au cours de ces essais, seul l'équipage engagé peut se trouver à bord de la voiture.

Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence.

Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées à l'organisateur préalablement.

Les vérifications administratives et techniques seront effectuées sur place pour la séance d'essais.

Des vérifications Techniques minimum seront effectuées sur place pour la séance d'essais et un contrôle final sera réalisé avant l'entrer en parc fermé.

L'équipage devra être en condition de course.

Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**LES VOITURES DEVRONT SE PRESENTER AU DEPART AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

### **TROPHEE & PRIX**

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

**La répartition des prix se fera de la façon suivante :**

**Scratch :**

1 <sup>er</sup> :	200 € + Engagement 2027 + 1 Trophée
2 <sup>e</sup> :	150 € + 1 trophée
3 <sup>e</sup> :	100 € + 1 trophée
4 <sup>e</sup> :	50 € + 1 Trophée (si 130 concurrents modernes)

**Féminin :**

1 <sup>er</sup> :	120 € + 1 Trophée
2 <sup>e</sup> :	1 Trophée
3 <sup>e</sup> :	1 Trophée

**Classe :**

1 <sup>er</sup> :	300 € + 1 Trophée (si 4 ou plus de 4 partants)
2 <sup>e</sup> :	200 € + 1 Trophée (si 6 ou plus de 6 partants)
3 <sup>e</sup> :	100 € + 1 Trophée (si 8 ou plus de 8 partants)
4 <sup>e</sup> :	50 € + 1 Trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

### **PRIMES EXCEPTIONNELLES :**

Des primes seront distribuées sur le classement de **chaque ES** ( Et non du Scratch)

Les primes sont cumulables et distribuées même en cas d'abandon lors de la remise des prix.

<b>ES 1 :</b> 28 <sup>ème</sup> 40€ & 9 <sup>ème</sup> 20€	<b>ES 2 :</b> 14 <sup>ème</sup> 40€ & 34 <sup>ème</sup> 20€
<b>ES 3 :</b> 4 <sup>ème</sup> 20€ & dernier 40€	<b>ES 4 :</b> 22 <sup>ème</sup> 40€ & 50 <sup>ème</sup> 20€
<b>ES 5 :</b> 9 <sup>ème</sup> 40€ & 41 <sup>ème</sup> 20€	<b>ES 6 :</b> 19 <sup>ème</sup> 40€ & 38 <sup>ème</sup> 20€

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1er de classe.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

La remise des prix se déroulera le **samedi 23 mai 2026**, 30 minutes après délais de réclamation, sur le podium du parc à Chaussin.